

(N° 152.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 AOUT 1913

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif à l'accroisse-
ment du chiffre organique des officiers de l'armée.

*(Voir les nos 178 et 362, session de 1912-1913, de la Chambre
des Représentants; — 137, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le comte WERNER DE MERODE, Président; le baron
RUZETTE, STEURS et DE RO, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'augmentation du cadre d'officiers constitue la conséquence logique
de l'accroissement des effectifs.

Le Gouvernement sollicite du Parlement l'autorisation de le compléter
au fur et à mesure des nécessités militaires et dans un délai de cinq ans.

La Commission de la Guerre propose à la Haute Assemblée d'adopter
ce Projet de Loi voté à la Chambre par 99 voix contre 29.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur,
GEORGES DE RO.

Le Président,
Comte WERNER DE MERODE.